

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire****Séance du 20 avril 2023****DATE DE CONVOCATION**

14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt avril** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Simon GEVREY](#)), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Dominique JANIN ([pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN ([pouvoir de M. Martial MATHIRON](#)), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON ([pouvoir à M. Dominique JANIN](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)), Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir à M. Jean-Emmanuel ROLLIN](#)), M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

20/04/2023/08

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	<b>36</b>
<b>PRÉSENTS :</b>	<b>25</b>
<b>VOTANTS :</b>	<b>32</b>

**Objet : Transport À la Demande : Proposition de Règlement Intérieur de « MOBIPLAINE »**

La mise en place d'un Règlement Intérieur pour le service de Transport À la Demande MOBIPLAINE est devenue une nécessité afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Cadrer le fonctionnement général du service MOBIPLAINE pour expliciter les droits et devoirs des usagers comme du transporteur,
- Donner une réponse claire au transport des mineurs,
- Avoir une référence pour accepter ou refuser d'éventuelles demandes des administrés,
- Replacer explicitement la Collectivité comme seule donneuse d'ordre.

Il est précisé que ce Règlement Intérieur a été travaillé avec l'actuel prestataire en charge du fonctionnement de MOBIPLAINE, afin d'être au plus proche des réalités constatées dans la vie quotidienne du service MOBIPLAINE.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Il est à noter que ce Règlement Intérieur intègre principalement les usages déjà en cours dans le cadre du fonctionnement du service, ainsi, les utilisateurs ne devraient être que peu perturbés par les nouvelles règles énoncées.

Toutefois, afin de leur permettre de disposer d'un temps d'adaptation, l'application du Règlement Intérieur ne sera effective qu'à partir du 04 septembre 2023.

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition Énergétique » réunie le 12/12/2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur du service de Transport À la Demande « MOBIPLAINE »,
- **PRÉCISE** que son application sera effective à compter du 04 septembre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à le notifier au prestataire en charge du fonctionnement du service,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 avril 2023

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)